

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 avril 2021

### **Pour une meilleure protection des Outre-mer, Sébastien Lecornu et Olivier Véran élargissent la cible de la stratégie de vaccination dans plusieurs territoires**

**Depuis le mois de janvier, la campagne de vaccination se poursuit sans interruption partout en France, et notamment en Outre-mer. Afin de favoriser une large couverture vaccinale en Outre-mer, Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, rendent accessible la vaccination à une cible élargie dans plusieurs territoires.**

En Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon et Wallis-et-Futuna, la vaccination est ouverte à toutes les personnes de plus de 18 ans, sans autre critère.

À Mayotte, la vaccination est ouverte à toutes les personnes de plus de 16 ans, sans autre critère.

Enfin à La Réunion, dès le 3 mai, en plus de toute personne âgée de plus de 55 ans, la vaccination sera également ouverte aux personnes de plus de 50 ans, sans autre critère, et aux personnes âgées de 45 ans avec facteurs de risque.

Ces élargissements sont de nouvelles mesures spécifiques, contribuant à accélérer la stratégie de vaccination en Outre-mer alors que la défiance constatée vis-à-vis des vaccins y est plus forte qu'en métropole ; le manque d'adhésion dans les territoires ultramarins constituant l'un des principaux freins à la vaccination. En plus de mesures de sensibilisation mises en place par les préfetures avec les Agences Régionales de Santé, afin de toucher directement les citoyens désireux de se faire vacciner, les équipes médicales ont déployé en Outre-mer une démarche « d'aller vers » permettant de rapprocher la vaccination des publics dont la situation ne permet pas de se déplacer de manière autonome vers un point de vaccination.

**Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer :** *“Dans des territoires ultramarins, éloignés de l'Hexagone et souvent insulaires, nous devons redoubler d'efforts pour vacciner, vacciner, vacciner. La vaccination nous protège individuellement des formes graves de la maladie, la vaccination nous protège collectivement en limitant le poids que fait peser l'épidémie sur nos établissements de santé. Seule une large couverture vaccinale sur chacun des territoires nous permettra de sortir de cette crise.”*

**Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé :** *“ Depuis le début de la campagne de vaccination contre le COVID-19, nous avons tenu compte des spécificités des territoires ultramarins, que ce soit en matière d'adhésion à la vaccination, de tension sanitaire ou d'exposition particulière à des variants du virus. J'en appelle à tous nos compatriotes des outre-mer : vaccinez-vous, et protégez-vous contre l'épidémie.”*

Concernant les approvisionnements en vaccins dans les territoires, au 26 avril, 582 680 doses ont été livrées et 401 294 injections ont été réalisées, le taux d'utilisation moyen des doses de vaccin dans les Outre-mer est donc de 69 %.

**Contacts presse :**

**Cabinet du ministre des Outre-mer :**

Mél : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr)

**Cabinet du ministre des Solidarités et de la Santé :**

Mél : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)